Fédération Suisse des Sports Equestres FSSE

Barrer, Toucher, Hypersensibilité & Thermographie

Sommaire

- Introduction: **Barrer, Toucher, Hypersensibilité & Thermographie – Où nous trouvons-nous ? Vidéo sur YouTube (nécessiter de fixer des limites)**
- Définition: **Barrer, Toucher, Hypersensibilité – Que doit-on comprendre ?**
- Historique: **Quelques faits**
- Contraintes légales: **Ce que dit l'Ordonnance sur la Protection des Animaux**
- Règlement Général: **Bases règlementaires de la FSSE**
- Moyen de détection: **La thermographie**
- Concrètement: **Comment agir?**

Le bien-être du cheval est primordial!

Barrer des chevaux est avant tout un problème dans le monde du saut d‘obstacle!

Il s‘agit d‘une infraction à l‘ordonnance sur la protection des animaux!

Le grand public ne comprend pas ce que veut dire «barrer» des chevaux

Mes objectifs sont :

- Montrer certaines limites et définir clairement la problématique
- Clarifier la situation auprès des responsables
- Expliquer comment on doit se comporter tous les jours avec cette thématique

Vidéo sur YouTube: https://www.youtube.com/watch?v=2FdwPwhDjwE

«barrer» des chevaux, indépendamment de la forme, n’est plus une méthode de formation acceptable…

Est ce que ces images vous choquent ?

Qu’est ce que l’éthique et où est le problème?

- L'éthique est une discipline philosophique pratique et normative qui indique dans un système structuré, mais permettant la remise en question des valeurs, comment les êtres humains doivent se comporter au mieux entre eux et envers ce qui les entoure.
- L’approche éthique consiste donc à délibérer systématiquement dans le but de savoir ce qu’il faut, ou faudrait, faire bien et juste.

Source: Réflexions éthiques face au cheval – COFICHEV - 2011

D’un point de vue éthique, ces images ne sont plus défendables…!!!

Definition: Barrage des chevaux

Le barrage des chevaux est défini de la manière suivante:

Il faut entendre par «barrage des chevaux» le fait d'utiliser toute mesure susceptible de provoquer de la douleur physique ou psychique chez le cheval afin qu'il les lève ses membres plus haut. On distingue en principe trois formes différentes de barrage:

- Le barrage actif
- Le barrage passif
- Le barrage chimique ou l'utilisation de blisters

Une situation particulière:

- Le toucher

Définition: le barrage actif

Le barrage actif est défini de la manière suivante:

- Dans ce cas, la barre supérieure de l'obstacle est surélevée afin que le cheval heurte ses membres contre la barre. Le cheval est censé ainsi apprendre à évaluer un obstacle plus élevé qu'il ne l'est en réalité et sera amené ainsi à lever plus haut ses membres, à sauter plus prudemment et plus haut.

- Le coup ainsi donné aux membres au moyen d'une perche est soit le fait d'une à deux personnes qui sont cachées lors du saut ou au moyen d'une installation télécommandée, qui peut par exemple être actionnée par le cavalier.

- La barre utilisée est faite de bois, d'aluminium ou de fer. Même des perches en bambou sont utilisées. Les barres creuses, comme celles en aluminium, créent en plus de la douleur un grand bruit qui est destiné à effrayer le cheval et à le faire sauter encore plus haut.

Définition: le barrage passif

Le barrage passif est défini de la manière suivante:

Le barrage passif se fait au moyen de barres ou de fils difficilement visibles pour le cheval. A cet effet, on pose au dessus de la barre supérieure de l'obstacle une barre de métal plus fine, généralement en aluminium, ou bien on tend un fil. Le plus souvent, ces obstacles ainsi ajoutés ne sont pas vus et sont emmenés ou arrachés lors du saut. La douleur et le bruit qui en résultent doivent amener le cheval à adopter une technique de saut plus prudente et permettre des sauts plus élevés.

Une autre méthode consiste à placer une barre difficilement visible pour le cheval à env. 60 cm avant ou après l'obstacle. Ceci est censé contraindre le cheval à adopter une meilleure parabole de saut.

Définition: le barrage chimique ou blister

Le barrage chimique ou blister est défini de la manière suivante

Par barrage chimique ou blister, on entend l'application de substances fort irritantes sur les membres et/ou sur la couronne du sabot du cheval. En touchant ou en heurtant un obstacle, les douleurs s'en trouvent augmentées.

Cette méthode est aussi décrite sous le nom d'hypersensibilité.

La substance Capsaicïne a obtenu ses tristes lettres de noblesse lors des JO d'Hongkong en 2008.

Lors des manifestations FEI, les membres des chevaux sont contrôlées par un vétérinaire quant à leur sensibilité, au moyen d'un examen clinique et de la palpation. Des caméras infrarouges sont également utilisées à cet effet.

Définition: Le Toucher

Le Toucher d‘un cheval est défini de la manière suivante:

- Une longue cravache légère (ou une barre de bambou) est utilisée dans un travail à la main. Un membre ou la croupe du cheval est sollicité (touché) depuis le sol.

- Le toucher est utilisé avant tout en dressage. On montre ainsi au cheval quel est le membre qu'il doit bouger. Cette technique est utilisée lors de l’apprentissage du reculer ou lors du perfectionnement de figures difficiles telles que la piaffe ou le passage.

Le Toucher du cheval peut sans autre être toléré et ne doit pas être assimilé à un barrage actif !

Historique: Quelques faits

Quelques sources (en allemand)

1. *Die Barr-Affäre.* In: *Pferdezeitung.* 1. Januar 2006.

2. William Steinkraus: *Betrachtungen über Reiten und Springen.* 1998, ISBN 3-487-08402-3.

3. *Auch B-Probe belastet Ahlmann.* (Memento vom 12. September 2008 im *Internet Archive*) sport.ard.de, 27. August 2008.

4. *Vier Monate Sperre für Springreiter Ahlmann.* (Memento vom 21. November 2008 im *Internet Archive*) sport.ard.de, 22. Oktober 2008.

5. *Lektion: Rückwärtsrichten.* auf: *reiter.spass.com*, abgerufen am 27. Oktober 2012.

Contraintes légales: ce que dit l'Ordonnance sur la Protection des Animaux

- **Ordonnance sur la Protection des Animaux 455.1 du 23 avril 2008 (Etat: septembre 2014) interdit le «barrage» des chevaux**

- **Le fait de barrer des <u>chevaux de saut</u> est interdit depuis le 01.01.2014 ! (article 21g. De l'OPAn)!**

«Il est très important pour l'avenir du sport de compétition qu'il se contrôle lui-même et ceci de façon crédible.»

Hans Wyss, directeur OSAV

Bases règlementaires de la FSSE

Extrait du Règlement Général (Etat 1.1.2015)
Article 1.14: Protection des animaux

Officiels

- Tous les Officiels soumis aux règlements de la FSSE et toutes les personnes agissant au nom de la FSSE sont tenues d'avertir immédiatement le responsable, si des faits contraires à la protection des animaux au sein d'une manifestation de sport équestre FSSE (compétition, entraînement, etc.) sont observés et d'en informer le jury si nécessaire.

Athlètes

- Tous les athlètes soumis aux règlements de la FSSE sont tenus d'informer immédiatement le jury, si des faits contraires à la protection des animaux au sein d'une manifestation de sport équestre FSSE sont observés (compétition, entraînement, etc.).

Bases réglementaires de la FSSE

Extrait du règlement de saut (Etat au 1.1.2016)
Article 6.6: Barrage des chevaux

1. Il est interdit de barrer les chevaux de quelque façon que ce soit et à quelque endroit que ce soit du terrain de concours ou de quitter le terrain à cet effet.

2. Dans le sens le plus large, il faut entendre par barrage le fait d'utiliser pour l'échauffement ou la préparation d'un cheval en vue des épreuves d'un concours des méthodes susceptibles de provoquer de la douleur physique ou psychique chez le cheval afin qu'il lève les jambes plus haut.

3. Tout concurrent barrant son cheval ou le faisant barrer est exclu de toutes les épreuves restant à courir dans la même manifestation, de même que son cheval.

Moyen de détection: la thermographie 1

Qu‘est ce que la thermographie?

La thermographie est une méthode de mesure non invasive qui mesure la température superficielle d‘un objet, dans notre cas, un cheval. Cette méthode est sans rayons et de ce fait, sans danger et surtout n‘occasionne aucun stress pour l‘animal. La thermographie trouve son origine dans le domaine militaire. On connait bien les recherches effectuées par hélicoptère lorsque que des humains disparus sont détectés grâce à des restes de chaleurs émises par leur corps.

La thermographie a trouvé des indications en médecine humaine. Les détections de cancers du sein chez la femme ont commencé avec cette méthode. On utilise maintenant la thermographie également en médecine vétérinaire.

Moyen de détection: la thermographie 2

Le fonctionnement du diagnostique par thermographie

Chaque corps d‘un être ou d‘un animal vivant possède une structure de vaisseaux sanguins. Le sang émet de la chaleur qui est projetée à la surface. Par le biais de cette chaleur on peut localiser des flux sanguins et analyser leurs qualités. On détecte aussi des blocages. Dans ce cas, la zone concernée est chaude, signe d‘une inflammation. Une caméra thermique mesure ainsi de très fines différences de température. On utilise avec cette méthode les émissions infrarouges produites par le corps et reproduites par la caméra thermique sur un écran. A chaque couleur sur l‘image correspond une zone de température. Une bonne caméra de thermographie permet des images instantanées (photos) ou des images dynamiques (vidéos).

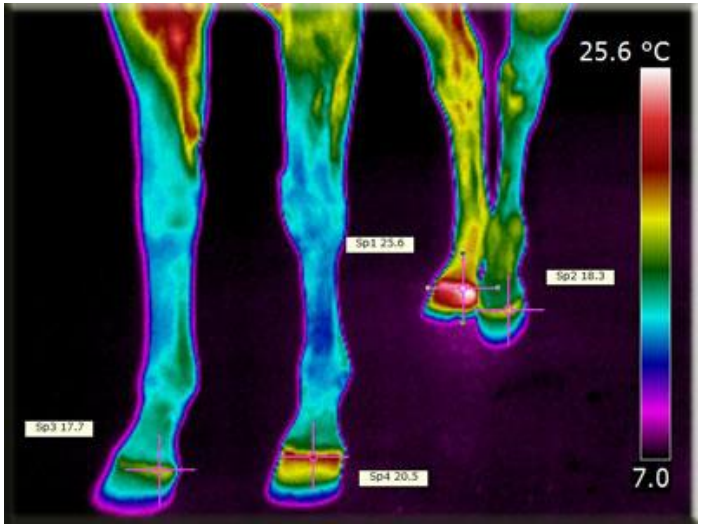

Moyen de détection: la thermographie 3

Mot-clé: contrôle de dopage mécanique

Lors de manifestations FEI, on utilise déjà cette technique de thermographie afin de détecter de manière anticipée des cas suspects de dopage mécanique. Certaines zones comme des points d'injection sont ainsi également détectables. Il en va de même pour certaines substances appliquées sur la peau. Un vétérinaire formé et compétent fera la différence entre une injection médicamenteuse ou une seule vaccination. La personne manipulant la caméra thermique travaillera de concert avec le vétérinaire. Ce dernier procédera à une analyse sanguine en cas de doute.

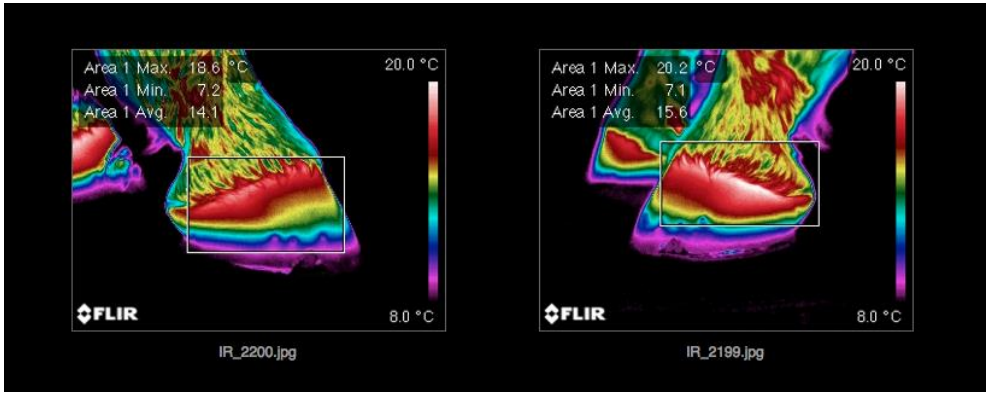

Moyen de détection: la thermographie 4

Mot-clé: contrôle de dopage mécanique

Hypersensibilité: "Soring"

(Van Hoogmoed 2000)

(1) Blister - **injection sous-cutanée (sous la peau)** d'une solution d'iode de sésame à 2%; utilisation **topique (locale et superficielle)** de mercure iodé

(2) Bandages avec des **éléments métalliques** (capsules de bière)

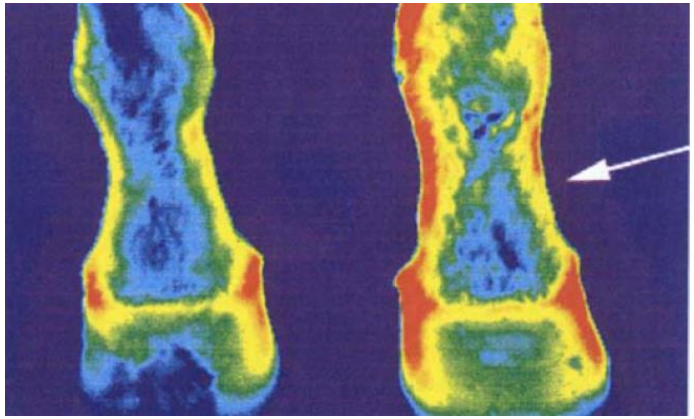

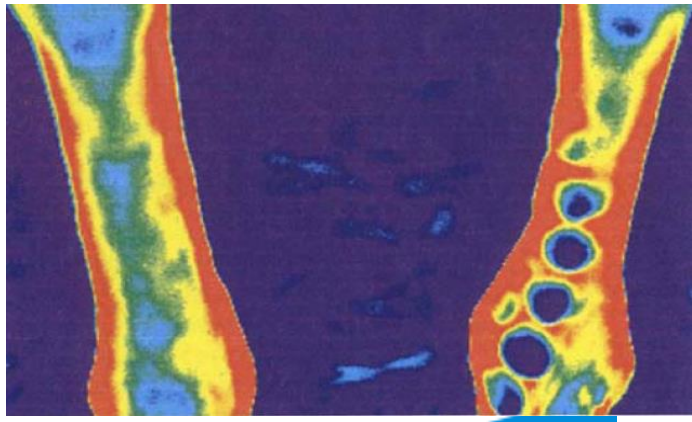

Concrètement: Comment agir?

1 Observer > 2 Apprécier > 3 Intervenir > 4 Annoncer

- **RG Annexe 1 / 11.2 – Mesures du jury**
  Le jury peut:
  a) donner un avertissement; le deuxième avertissement dans une période de 12 mois donne lieu à une dénonciation à la Commission des Sanctions ;
  b) suspendre de sa fonction toute personne soumise à son autorité, après en avoir informé préalablement l'organisateur;
  c) disqualifier des propriétaires, des concurrents ou des chevaux dans une épreuve;
  d) interdire à des propriétaires, des concurrents ou des chevaux de participer aux épreuves ultérieures de la manifestation;
  e) dans les cas graves, exclure des propriétaires et/ou des concurrents de la place de la manifestation.

→ **Formulaire jaune (Avertissement)**

→ **Rapport du Jury/Rapport DT (Elimination)**

Ne pas vouloir regarder, c’est « dire oui »!

Merci de votre attention!

Pour des information supplémentaires:

Dr. méd. vét. Stéphane Montavon, DVM
Chef Promotion de la Relève Saut
Fédération Suisse des Sports Equestres

Mobile: +41 79 200 28 02
e-mail: smontavon@bluewin.ch
www.digne-coeur.ch

Présentation à l'occasion de la formation des Officiels FSSE